

Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE
Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le 4 octobre 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Pascal MERLIN, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absentes excusées: Mmes Françoise LOQUET, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL

Date des convocations : 26 septembre 2016

Date d'affichage : 11 octobre 2016

Mme Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/01 : TELEPHONIE MAIRIE ET MAISON DES SERVICES

Madame le Maire et Monsieur Pascal MERLIN, 3^{ème} adjoint, ont rencontré deux sociétés afin de mettre en place la téléphonie à la mairie et à la maison des services.

Le but est de moderniser le système téléphonique de la mairie et de mettre en place la téléphonie à la maison des services. Il est précisé que c'est un achat et non une location de matériel téléphonique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient l'entreprise HEXATEL, qui présente la meilleure solution pour les besoins en téléphonie, pour un montant de 3000 € HT soit 3600 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/02 : EQUIPEMENT DES SANITAIRES COMMUNAUX

Madame le Maire fait part que Monsieur Pascal MERLIN, 3^{ème} adjoint, a rencontré quatre entreprises afin d'équiper les sanitaires des bâtiments communaux de sèche mains, distributeurs de savon, papier toilettes. Trois ont fait parvenir une offre.

	PRIX UNITAIRES		
	HC NETTOYAGE	PLG	LOGISSAIN
11 DEROULEURS PAPIER TOILETTE	GRATUIT	13.99 €	5.00 €
PAPIER TOILETTE (boite de 6 rouleaux)	25.80 €	26.00 €	32.07 €
5 DISTRIBUTEURS SAVON MOUSSE	GRATUIT	GRATUIT	5.00 €
RECHARGE SAVON MOUSSE (CARTON DE 4 ou 6 x 1L)	6.02 €/l	6.79 €/l	23.10 €/l
5 DISTRIBUTEURS PAPIER MAINS	GRATUIT	GRATUIT	20.00 €
PAPIER ESSUIE MAINS (boite de 6)	56.50 €	33.82 €	77.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient l'entreprise HC Nettoyage
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

VOIRIE : TRAVAUX RUE DU PONT DE LA PIERRE ET DIVERS

RUE DU PONT DE LA PIERRE

Les travaux de création de trottoirs et de réfection de la chaussée, rue du Pont de la Pierre sont programmés à compter du 17 octobre 2016 jusqu'à fin novembre. Ils seront conduits par l'entreprise TOFFOLUTTI et suivis par le service des routes du Conseil Départemental.

ATTENTION : Pendant ces travaux, un nouvel arrêté va réglementer la circulation :

- la rue du Pont de la Pierre, dans sa partie, de la pharmacie au croisement avec la rue Sire de Creully, restera en sens unique vers Sainte Marguerite d'Elle et ne sera ouverte qu'aux riverains et aux clients du magasin ATEM.

- la rue Sire de Creully sera ouverte dans les 2 sens de circulation.

Les riverains vont être informés personnellement.

ESPACE TRI-TOUT

Les travaux de voirie près de l'espace Tri-Tout et la réfection du caniveau pour permettre de nouveau un bon écoulement des eaux pluviales vont être réalisés courant novembre par l'entreprise Eurovia.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Manche Numérique a prévu de venir déployer plus de 300 prises Ftth (fibre optique jusqu'à l'abonné) dans le cœur du bourg de la commune. Les études de recensement des habitations, services, entreprises et commerces actuels et envisagés sont réalisées.

La phase d'étude pour le passage de cette fibre optique (fourreaux téléphoniques existants ou en aérien) va commencer prochainement.

La société GEoptic-SCOPELEC va intervenir prochainement dans les chambres

France Télécom pour un état des lieux. Cela n'impactera pas les liaisons téléphoniques. Des arrêtés de circulation devront être pris pour permettre un travail en sécurité. La pose de la fibre devrait démarrer au printemps 2017.

INONDATION A LA BALLOLIERE

Madame le Maire a rencontré M. BRAUD, conseiller départemental et M VIOLETTE du service des routes départementales au sujet du dossier des inondations à la Ballolière. Des travaux sont prévus dans le programme d'opération ponctuelle d'aménagement localisé et planifié au printemps prochain, sous réserve d'être inscrit et accepté au budget.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/03 : PASSAGE RESEAUX ASSAINISSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE

Le Conseil Municipal donne son accord pour que Madame TOQUET passe occasionnellement dans le chemin qui amène à la station d'épuration, quand l'entrée rue du Pont de la Pierre n'est pas appropriée pour sa propriété située 17 rue du Pont de la Pierre.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/04 : PLAN NEIGE POUR L'HIVER 2016-2017

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du Conseil Municipal de septembre 2010 pour mettre en place avec le Conseil Départemental un plan neige sur le réseau routier départemental situé sur la commune.

La commune doit passer un marché avec une entreprise homologuée pour déneiger ces routes départementales non prises en charge par les services du Conseil Départemental et les voiries et parking communaux.

Monsieur Serge ANFRAY, adjoint chargé de la voirie, rappelle la délibération 2015-N°10/09. Le devis de l'entreprise BAZIRE de Couvains avait été accepté pour l'hiver 2015-2016.

En l'absence de besoins pour le précédent hiver, Serge ANFRAY a demandé s'il maintenait les mêmes tarifs.

Celui-ci ayant répondu favorablement et possédant le matériel homologué pour déneiger les routes départementales et communales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Renouvelle son engagement avec l'entreprise BAZIRE de Couvains pour ces différentes prestations.

ENTREPRISES	Tarif Horaire de jour HT	Tarif Horaire de nuit HT	Tarif de jour HT- jour Férié	Tarif de nuit HT - jour Férié	Déneigement des parkings - Tarif Horaire HT
ETS BAZIRE Couvains	8h-18h	18h-8h	8h-18h	18h-8h	105 €
	55 €	60 €	60 €	60 €	(tarif de jour) ou 110 € (tarif de nuit)

- autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier

Il est rappelé que l'entreprise ne pourra intervenir sur les routes départementales desservant la commune qu'une fois que la D6 et la D54 sur la partie église vers le carrefour St Clair seront traitées par les entreprises retenues par le Conseil Départemental.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/05 : CONVENTIONS POUR LES PROCEDURES DE TELEDECLARATIONS ET TELEPAIEMENTS

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes conventions pour les procédures de télédéclarations et de télépaiements.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/06 : CONVENTIONS POUR LES PROCEDURES DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes conventions pour les mises à disposition de personnel.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/07 : CONVENTIONS POUR LES PROCEDURES DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes conventions pour les procédures de mise à disposition des locaux communaux avec les utilisateurs de la maison des services.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/08 : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ET LES CHENILLES URTICANTES

Le frelon asiatique a colonisé le département de la Manche et est présent sur l'ensemble du territoire. Ce frelon invasif est responsable d'attaques d'abeilles sur les ruchers, mais aussi auprès d'autres insectes pollinisateurs. De ce fait, il a une incidence directe sur la production apicole, la pollinisation des fruitiers et la biodiversité.

De plus, même si la pique de ce frelon n'est pas plus grave que celle du frelon européen (le frelon commun), le frelon asiatique protège arduement son nid. Aussi cela peut représenter un risque pour les populations humaines s'ils se sentent en danger, et qu'ils attaquent de manière collective, notamment à proximité du nid.

Suite aux demandes d'apiculteurs, de collectivités locales et avec une forte implication du Conseil Départemental sur l'initiation du programme, l'organisation de la lutte collective contre le frelon asiatique est confiée à la FDGDON de la Manche.

Un programme départemental de lutte collective a été défini et validé par le Comité départemental "frelon asiatique". Les objectifs de celui-ci sont de limiter les nuisances et dégâts pour l'apiculture, l'environnement, la santé/sécurité publique, en priorisant les actions sur les sites à enjeux apicoles et humains collectifs.

Le programme se décompose en 4 axes :

- la sensibilisation et la prévention (information des différents publics)
- la surveillance du territoire (suivi d'observations de nids, mise en place d'un réseau de référents locaux)
- la lutte en protection de ruchers (avec les apiculteurs)
- la lutte par destruction de nids à enjeux apicoles et / ou humains collectifs.

Afin d'anticiper l'initiation du programme, une enquête permettant d'affiner un recensement de destruction de nids initié par les apiculteurs l'année dernière a été adressée en mairie afin de que la commune fasse part des signalements de nids de frelons asiatiques reçus par la municipalité jusqu'à aujourd'hui.

Cette enquête était complétée par un volet sur les chenilles urticantes (chenilles processionnaires du pin et du chêne notamment), pour lequel des discussions ont été initiées avec différents services de l'Etat sous le pilotage de l'Agence Régionale de Santé. Un état des lieux de leur présence est en cours.

Un plan d'actions est donc proposé pour l'automne 2016, et comprenant un axe sensibilisation/prévention/surveillance et un axe de lutte sur les cocons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adhère à hauteur de 61 € pour participer au titre animation/coordination/suivi des actions d'investissement
- nomme Raymond GIRARD correspondant FDGDON pour la commune.
- autorise Madame le Maire à signer une convention avec le FDGDON pour la lutte collective contre les frelons asiatiques et les chenilles urticantes.

Madame le Maire précise que si un nid est sur le domaine communal, la commune aura à payer la destruction du nid dont le coût est variable selon son implantation.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/09 : DECISION MODIFICATIVE

Pour permettre la régularisation des écritures d'ordre en section investissement (041), le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivants:

section fonctionnement dépenses art 615221 - 15 985.59 €

		art 023	+ 15 985.59 €
section investissement	recettes	art 021	+ 15 985.59 €
	recettes	art 21538 (041)	+ 15 985.59 €

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/10 : ACHAT D'UNE BANDEROLE POUR LA 1^{ère} FOIRE D'AUTOMNE

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge l'achat d'une banderole (4m x 1m) et retient la société IMAGE Concept pour un montant de 180 € TTC concernant la promotion de la foire d'automne à St Clair sur l'Elle le 23 octobre.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°10/11 : ACHAT D'ENVELOPPES POSTALES PRE-TIMBRÉES ET PERSONNALISÉES

Madame le Maire a rencontré les services de la Poste. Ils proposent une offre sur les enveloppes personnalisées pré-timbrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de concevoir une enveloppe pré-timbrée personnalisée avec une photo de la mairie, une photo du monument aux morts et le nom de la commune en lettres.
- accepte l'achat de 2000 enveloppes avec fenêtre personnalisées et pré-timbrées en lettre verte et 1000 enveloppes sans fenêtre, personnalisées et pré-timbrées en lettre verte
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Fontaine Saint Clair :

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Bernadette DELANGLE, arrière-petite-fille de Gustave DELANGLE qui a construit l'oratoire de la fontaine St Clair, qui remercie les membres de la paroisse pour la restauration de la statue de Saint Clair et le personnel communal pour l'entretien des lieux.

Un don de 500 € a été remis avec le courrier.

Ce don servira à d'autres travaux pour la fontaine St Clair.

Un courrier de remerciement a été envoyé à Mme DELANGLE.

- Dégradations à la mairie et aux toilettes publiques :

Alors que la mairie et les sanitaires publics viennent d'être refaits, des dégradations ont été constatées à 3 endroits le week-end du 10 septembre. Une plainte a été déposée près de la gendarmerie. Il est demandé à chacun d'être attentif et de détecter toute situation qui semblerait anormale.

Les graffitis ont pu être nettoyés, en occasionnant des dépenses supplémentaires.

- Panneau d'informations :

Une demande d'une commune avoisinante demande s'il est possible de mettre une information pour eux sur le panneau d'information.

Après en avoir discuté, le conseil municipal donne son accord pour des manifestations importantes hors commune (ex : foire au Bourgeois à Airel), limité à 8 jours d'affichage, qui ne fasse pas concurrence à des manifestations sur la commune et uniquement après accord de la commission communication.

- Médaille de la famille :

Suite à un courrier du Conseil Départemental, le Conseil Municipal accepte que la commune participe à la médaille de la famille pour les mères qui ont 4 enfants et +.

- Révision des listes électorales :

2017 est une année importante sur le plan élections. En effet, les élections présidentielles sont fixées les 23 avril 2017 (1^{er} tour) et 7 mai 2017 (2nd tour). Les élections législatives sont prévues les 11 juin 2017 (1^{er} tour) et 18 juin 2017 (2nd tour).

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales de Saint Clair sur l'Elle et que vous souhaitez voter à ces élections, vous devez vous inscrire en mairie avant le 31 décembre 2016, dernier délai.

Pièces à fournir obligatoirement pour l'inscription :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile récent

- Relais Enfants-Parents-Assistant(e)s Maternel(le)s (REPAM) :

Le REPAM « les Hirond'Elle » est situé 40 rue de la libération (ex locaux de la communauté de commune de l'Elle).

Des permanences administratives à destination des parents, futurs parents, assistant(e)s maternel(le)s sont programmées le jeudi de 15h30 à 18h30.

Il est possible d'obtenir un rendez-vous en dehors de ces créneaux d'ouverture.

Les assistant(e)s maternel(le)s avec les enfants dont ils (elles) ont la garde peuvent participer à des matinées d'éveil le lundi ou le vendredi de 9h30 à 11h30.

Contact : repamleshirondelle@saint-lo-agglo.fr ou 02 33 77 18 80.

- Vœux du Maire :

Le Conseil Municipal fixe la date du vendredi 6 janvier à 20h00 pour les vœux à la population.

- Championnat du monde Under16 de Horse Ball :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la fédération française d'équitation informant que Monsieur Max VINCENT, habitant Saint Clair sur l'Elle, a obtenu brillamment la médaille d'or lors du championnat du monde Under16 de Horse Ball à Ponte de Lima au Portugal.

Madame le Maire et toute l'équipe du Conseil Municipal est très fier d'avoir un champion de ce niveau sur la commune et le félicite pour son titre.

- Voirie :

○ Rue du moulin :

Une entreprise d'engins agricoles va s'installer dans l'entrepôt appartenant à Mme Nadine MARIE. Il est demandé d'être très vigilant à cet endroit avec l'entrée et la sortie de ces engins sur la rue du Moulin.

- Concours communal de fleurissement :

Madame Thérèse donne le classement effectué par le jury composé de 3 personnes hors commune.

- Maison sans jardin
 - 1^{er} prix : Mme FEUILLET Raymonde
- Maison avec jardin
 - 1^{er} prix : M. QUESNEL Michel
 - 2^{ème} prix : M. et Mme RUAULT Georges
 - 3^{ème} prix : ex-aequo
 - M. et Mme ENEE Gilbert
 - M. et Mme MARIE Joël
- Prix coup de cœur : M. et Mme PICOT Maurice